

ILE-DE-FRANCE

Le président de la CCI Paris IDF lance un « cri d'alarme »

Jean-Paul Vermès monte une nouvelle fois au créneau pour dénoncer les conséquences budgétaires pour la CCI des dispositions de la loi de finances 2017. Pour plaider sa cause, il se tourne vers les parlementaires. C'est devenu une habitude mais Jean-Paul Vermès, le président de la Chambre de commerces et d'industrie Paris Ile-de-France, ne s'y fait pas. Le Gouvernement s'apprête à faire voter une nouvelle diminution de la fiscalité affectée aux missions des Chambres de commerce et d'industrie. Et ce, pour la 5e année consécutive. « Le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 prévoit ainsi une baisse supplémentaire de 60 millions d'euros. Cette réfaction aurait pour effet de réduire de 14 millions d'euros les ressources de la CCI Paris Île-de-France », explique Jean-Paul Vermès dans un courrier adressé aux parlementaires. « Un cri d'alarme » lancé à ceux qui avaient permis une baisse du prélèvement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2016 grâce au vote d'amendements. Ces récurrentes coupes budgétaires ont des conséquences concrètes. « Depuis 2013, la réduction de la taxe pour frais de chambre (TFC) a eu pour effet de priver les entreprises, les jeunes et les territoires de notre région de plus de 140 millions d'euros de services. À cela se sont ajoutés, au cours de la

même période, des prélèvements sur fonds propres d'un montant cumulé de 150 millions d'euros qui ont asséché notre capacité d'investissement », détaille le président de la CCI Paris Ile-de-France. La Chambre a ainsi dû procéder à des mesures de restructurations et de restrictions : « Des sites ont été fermés, des activités dédiées aux entreprises et à la formation ont été purement interrompues ou revues à la baisse. Les dépenses d'investissement ont massivement chuté et nous avons diminué de façon drastique nos dépenses d'exploitation. C'est ainsi que nous nous sommes séparés de 1000 collaborateurs entre 2015 et 2016 au moyen de départs volontaires et de licenciements massifs, soit environ 20 % de nos effectifs essentiellement consacrés à nos écoles et CFA. » Jean-Paul Vermès, le président de la CCI Paris Ile-de-France. © F. Daburon/CCI Paris Ile-de-France Et une nouvelle baisse de la TFC ne serait pas indolore. « Elle conduira à poursuivre la dégradation d'un outil efficace de formation des jeunes et d'adultes, pourtant identifiée comme une priorité du Gouvernement. Elle fragilisera un peu plus l'accompagnement des entreprises et leur développement alors que tout doit être fait, au contraire, pour favoriser le développement économique et l'emploi, déplore Jean-Paul Vermès. Comment mener

des activités pluriannuelles dans le domaine de la formation, qui représente 65 % de notre activité et concerne 30000 étudiants et apprentis et 30000 salariés, si chaque année, le PLF fait peser une épée de Damoclès sur la tête de ces mêmes activités? Comment mobiliser l'ensemble des collaborateurs de la Chambre si chaque année, le PLF fait peser sur leur tête le spectre de nouvelles suppressions de postes? » « Il est nécessaire que le Gouvernement prenne en considération les efforts accomplis et mette fin à cette spirale destructrice insensée », insiste Jean-Paul Vermès qui, il y a quelques semaines, lors de la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour 5 ans entre l'État et la CCI — perçue alors comme « une reconnaissance » — plaide déjà, devant le préfet, pour une stabilisation des ressources fiscales de la Chambre (notre édition du 30 septembre). Reste à savoir s'il sera davantage entendu par les parlementaires. ■